

Précision sur le canton

Par **Miss Teigne**, le **08/09/2017** à **11:38**

Bonjour à tous, j'ai deux questions sur la notion de canton :

- le canton est-il bien à la fois une circonscription de l'Etat et une collectivité territoriale ?
- le canton est-il une subdivision du département ou de l'arrondissement ?

Je n'ai pas encore de bouquin de droit administratif, il va falloir que je m'en procure un [smile9]

Merci d'avance pour votre aide.

Par **Nemo1799**, le **08/09/2017** à **11:43**

Bonjour,

Bonjour,

Il me semble que le canton est une portion d'un département qui correspond à une circonscription d'élection. C'est pour cela qu'on parle d'élection "cantonales".

En revanche le canton n'est pas à proprement parler une collectivité territoriale, car il ne remplit pas ces critères :

- ressources de l'Etat
- compétences déléguées par l'Etat
- contrôle de l'Etat
- et deux autres dont je ne me souviens plus

N'étant pas publiciste, je ne suis néanmoins pas pleinement certain de ma réponse.